



Paris, le 21 octobre 2016

## Compte-rendu FO du **CHSCT des DDI** du 27 septembre 2016

Seuls des points pour information étaient inscrits à l'ordre du jour de ce troisième CHSCT des DDI, ce que **FORCE OUVRIERE** n'a pas manqué de dénoncer au travers de sa [déclaration liminaire](#).

Pour l'administration, ces sujets n'en sont pas moins importants : le bilan social et deux textes sur lesquels « *on prend le temps de la discussion* » à savoir :

- le télétravail
- le temps de travail dans les nouvelles DRDJSCS.

### **Bilan social DDI 2015 pour sa partie IV « Conditions de travail » (suite à la présentation au [CT du 7 juillet dernier](#)) :**

FO a attiré l'attention du SGG sur la problématique des assistants de prévention et les médecins de prévention, soulignant que dans chaque direction départementale ce poste devait être pourvu avec les moyens de fonctionnement et la formation adéquate pour une meilleure efficacité d'exercice de leurs missions.

Pour FO tous les assistants et conseillers de prévention devraient avoir une fiche de poste adaptée, une quotité de travail bien définie et comme, dans les ministères sociaux, se voir attribuer une NBI !!!

FO a rappelé que des médecins de prévention devaient couvrir toutes les directions et participer aux réunions des CHSCT locaux. A cette fin, des 1/3 temps doivent obligatoirement leur être accordés.

Les directions départementales doivent toutes avoir un DUERP mis à jour annuellement, or dans certaines directions, les registres hygiène et sécurité sont inexistantes et, lorsqu'ils existent, les agents n'en connaissent bien souvent pas l'implantation.

Sur les RPS, si toutes les DDI ont bien élaboré un diagnostic depuis 2013, seules 235 DDI ont rédigé leur plan d'action RPS.

### **→ La DSAF relancera toutes les DDI qui ne satisfont pas leurs obligations.**

Le SGG reconnaît que cette situation est d'autant plus anormale que cela expose la chaîne hiérarchique en cas d'accident grave.

FO demande le recensement des suites judiciaires aux agressions physiques et verbales des agents, et pointe un écart entre le nombre de visites de suivi faites (5 000) et le nombre de visites qui seraient nécessaires ( $30\ 000/5 = 6\ 000$ ), sans compter les services actifs.

Le CGEDD souligne l'importance de former tous les cadres y compris la hiérarchie intermédiaire, sur le volet santé-sécurité et risque pénal.

Pour FO cela semble indéniable.

Toute la chaîne hiérarchique et tous les membres du CHSCT doivent suivre les formations dispensées.

## A noter :

### Résultat d'une enquête sur les sanctions relevant du 1er groupe :

**185 DDI** ont répondu à cette enquête ; il en ressort :

- en 2014 : 9 avertissements et 8 blâmes prononcés,
- en 2015 : 17 avertissements et 8 blâmes prononcés.

**FO** interpelle le SGG sur le décret n° 2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo prévue à l'article L. 3261-3-1 du code du travail relative aux trajets effectués à vélo par les agents relevant des ministères chargés du développement durable et du logement ainsi que de leurs établissements publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail et en demande l'application dans les DDI.

### Télétravail (point pour information) :

Un groupe de travail sur ce thème se réunit (cf. [CR FO ici](#)).

Le texte des ministères sociaux est en cours de validation

### Temps de travail dans les DRDJSCS (point pour information) :

Les CT et CHSCT des Affaires sociales et de Jeunesse et sports ne se sont pas encore prononcés.

Ces deux dossiers seront examinés par le CHSCT DDI et le CT au cours du dernier trimestre de l'année.

**A suivre donc...**

### En guise de conclusion : un rappel solennel :

**Application de l'article 2 du décret du 27 octobre relatif à l'attribution d'une majoration du contingent d'absences annuelles aux membres du CHSCT locaux des DDI.**

**Sans réponse de l'administration, et après une suspension de séance, les organisations syndicales ont décidé que sans réponse fin octobre, une motion serait mise au vote au prochain CHSCT afin de demander la saisine des inspections générales sur ce point.**

#### **Vos représentants au CHSCT des DDI :**

*Marie-Ange Francischi, Secrétaire du CHSCT, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),*

*Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),*

*Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)*

*Véronique Pannetier-Bouvier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État),*

*Fourcher-Michelin, DDT d'Eure-et-Loir (FO équipement, environnement, transports et services)*

*Soizig Blot, DDCSPP d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État),*

*Gisèle Vimont, DDT de l'Allier (FO administration générale de l'État), personne qualifiée*

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnecfpfo@fr.oleane.com](mailto:fnecfpfo@fr.oleane.com)

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@fets-fo.fr](mailto:contact@fets-fo.fr)

Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris